

N°4

ORGELET INFO

Meilleurs
Voeux

**BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES**
DÉCEMBRE 2021

LE MOT DU MAIRE

ÉTAT CIVIL

COUP DE PROJECTEUR

DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

INFOS DIVERSES

Orgelet
Merlia
Sézéria
Vampornay

LE MOT DU MAIRE



Chères Orgelétaines, chers Orgelétains,

Il y a les travaux qui se voient, les projets qui avancent.

Constructions, démolitions et aménagements sont généralement visibles par tout un chacun. Pour autant, il existe de nombreuses réalisations qui demeurent méconnues, qui ne se voient pas forcément.

Être au plus proche de vous en communiquant le mieux possible sur nos actions de proximité, tel est l'engagement de vos élus au quotidien : protéger notre patrimoine bâti et environnemental, porter une attention particulière tant pour nos aînés que pour nos enfants, animer en partenariat avec nos associations en maîtrisant nos dépenses.

A leurs côtés, les agents, techniques, administratifs permettent d'améliorer quotidiennement notre vie et l'attractivité de notre belle cité de caractère.

Nous avons voulu leur rendre hommage dans cette édition car ils le méritent amplement.

Ils se joignent à toute l'équipe municipale pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean-Paul DUTHION

INFOS

Si vous voulez recevoir la newsletter, veuillez communiquer votre adresse mail à la mairie d'Orgelet ou à l'adresse mail suivante : communication@orgelet.com ou depuis notre site internet : www.orgelet.com

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

4 septembre	Clarisse MILLOT
17 septembre	Ofélya GONCALVES
23 septembre	Ela ÇAVDAR
9 novembre	Amaury CLAUSTRAT
13 novembre	Jamie RICHARD

MARIAGES

28 août	Julie PERRIER & David RENARD
2 octobre	Andréa LEON DE LA ROSA & Yannick CLERC

DECES

7 août	Annick THEVENIN	âgée de 67 ans
21 août	Mafalda BOSIO	âgée de 89 ans
6 octobre	Francine CROLET	âgée de 88 ans
29 octobre	Maria MAGGIO	âgée de 91 ans
29 octobre	Pierre MICHAUD	âgé de 94 ans
10 novembre	Monique BOISSON-HUGON	âgée de 84 ans
15 novembre	Joseph BARONE	âgé de 88 ans
19 novembre	Sylvain ROBEZ-MASSON	âgé de 43 ans
12 décembre	Geneviève LIGIER	âgée de 92 ans

DECES CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL

19 juin	Michel RENAUD	âgé de 89 ans
1 ^{er} juillet	Renée BOUSSAUD	âgée de 83 ans
6 juillet	Florence MOULIN	âgée de 54 ans
19 juillet	Germaine PONCET	âgée de 92 ans
11 août	Serge FACHINETTI	âgé de 75 ans
27 août	Anne-Marie DESGRANDCHAMPS	âgée de 94 ans
28 août	Paul GILLES	âgé de 92 ans
13 septembre	Suzanne CARROZ	âgée de 88 ans
21 novembre	Jean DAVID	âgé de 88 ans

COUP DE PROJECTEUR

**Sur les personnels administratifs et techniques,
agents indispensables au bon fonctionnement de notre commune.**

Souriante et dynamique, l'équipe administrative vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et vous accompagne dans vos différentes démarches personnelles.

Au quotidien, 25 personnes environ sont reçues à l'accueil, 30 documents d'identité sont réalisés chaque semaine (sur rendez-vous), ainsi que 20 actes juridiques. En fonction de vos besoins, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :



De gauche à droite Stéphanie GUYETANT, Michelle CLERC, Marine CHARTIER, Stéphanie GAMBEY et Mélodie CHRISTIAENS,

Stéphanie GAMBEY, Secrétaire générale, coordonne et anime l'ensemble des services de la ville. Ses missions diverses sont essentielles pour le bon fonctionnement de notre collectivité (gestion du budget, demande et suivi des subventions publiques, préparation des conseils municipaux, marchés publics, etc.).

Michelle CLERC, Adjointe administrative principale 1^{ère} classe, prépare les titres de recettes et les mandatements, suit et contrôle l'exécution du budget. Elle instruit les dossiers administratifs relatifs à la carrière des agents et établit les paies des personnels de la commune, etc.
comptabilite@orgelet.com

Stéphanie GUYETANT, Adjointe administrative principale 1^{ère} classe, assure l'accueil du lundi après-midi au vendredi, réalise le suivi de la

facturation des consommations d'eau, des dossiers d'assurance, du cimetière, du bon déroulement des élections, etc.

mairie@orgelet.com

Mélodie CHRISTIAENS, Adjointe administrative, gère l'ensemble des documents d'identité (passeport, carte nationale d'identité), le suivi de l'opération des cartes avantages jeunes, l'occupation des salles et aussi tous les moyens de communication de la commune, etc.

communication@orgelet.com
cni@orgelet.com

Marine CHARTIER, Adjointe administrative, traite les demandes d'urbanisme, les déclarations d'intention d'aliéner, les autorisations d'occupation du domaine public, assure le suivi de l'opération façade, etc.

urbanisme@orgelet.com

COUP DE PROJECTEUR

Réactive et performante, l'équipe technique composée de 7 agents et 1 stagiaire, est présente sur le terrain chaque jour de la semaine pour le bien-être de tous.

5300 fleurs et 16000 bulbes ont été plantés cette année, ce qui nécessite un entretien au quotidien. C'est aussi la surveillance de 31 kms de conduites d'eau, et l'hiver le déneigement de 25 kms de voirie...



1^{er} plan de gauche à droite : Denis BLANC, Fabien BOURGEOIS, Thibault RAVIER, Fouzia TROTTE
2^{ème} plan de gauche à droite : Jessy CHAUDEY, Gaylord BERNARD, Xavier LEVEQUE, Samuel VIALARD

Samuel VIALARD, Responsable des services techniques, encadre le personnel, assiste et conseille les élus sur la mise en œuvre des projets dans le secteur technique. Il gère le patrimoine bâti et l'ensemble des infrastructures de la collectivité, etc.

Fouzia TROTTE, agent contractuelle, assure l'entretien de toutes les salles communales, de la mairie et, elle est aussi chargée des états des lieux lors des réservations diverses.

Xavier LEVEQUE, Agent de maîtrise, réalise l'essentiel des interventions techniques de la commune et assure le remplacement du Responsable en cas d'absences. En charge des espaces verts, il conçoit et met en place le fleurissement de la commune, etc.

Thibault RAVIER, adjoint technique principal, entretient et assure la maintenance des équipements, de la voirie, des espaces verts, du service de distribution d'eau potable et de l'assainissement, etc.

Fabien BOURGEOIS, adjoint technique principal, assure toutes les interventions techniques de la commune, les travaux de bâtiments (peinture, plomberie, menuiserie), gère le matériel et l'outillage, etc.

Gaylord BERNARD, adjoint technique, entretient et assure les opérations de première maintenance des équipements, de la voirie, des espaces verts et des bâtiments.

Denis BLANC, agent contractuel, assure l'entretien courant des bâtiments, des espaces verts et de la voirie, etc.

Jessy CHAUDEY, stagiaire en alternance, il a suivi du 09 septembre 2019 au 30 juin 2021 au CFA de Montmorot une formation « CAP agricole jardinier paysagiste », et prépare depuis le 13 septembre 2021 jusqu'au 31 août 2023 un Brevet Professionnel « aménagements paysagers » au CFA de Besançon.

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux sont consultables sur le site de la commune : www.orgelet.com

• Séance du 30 juin 2021

Attribution de subventions

Les propositions de subventions 2021 faites par la Commission Animation du 24 juin 2021 sont adoptées à l'unanimité sauf pour la subvention accordée au club d'aviron de Vouglans (abstention de M. DUTHION en raison de sa qualité au sein de cette association).

ADAPEMONT	750 €
ALS Danse	500 €
Croix Rouge (antenne locale)	350 €
Basket Orgelet Club	300 €
Batterie Fanfare	250 €
Club Aviron	400 €
Jura Lacs Football	1500 €
Pétanque	350 €
VTT Orgelet	1000 €
MAPO	4000 €
Judo	400 €
Secours Catholique (section locale)	500 €
Volodalen	700 €
MAPO	1500 €
Bleuet de France	100 €

Travaux de sécurisation de la Gendarmerie : choix de l'option

L'avant-projet du bureau d'études PMM pour la création d'un garage en extension de l'actuelle gendarmerie et la sécurisation du site prend en compte les demandes de la Gendarmerie Nationale ainsi que leur cahier des charges, à savoir :

X une version « dégradée » avec la mise en place d'une clôture de type industrielle ;

X une version sécurité de premier niveau (NS1) avec la mise en place de clôture de type barreaudage.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir la version dégradée avec retrait de l'option bavolet dont l'estimation prévisionnelle s'élève à 231 867,30 euros Hors Taxes.

Chaufferie bois : approbation du projet, lancement de la consultation pour le choix de maîtrise d'œuvre et demande de subventions

L'ADEME a accordé à la Commune une subvention de 3916,50 euros pour l'étude de faisabilité de la chaufferie bois soit un taux de subvention de 70%.

Pour faire suite à l'étude de faisabilité établie par le bureau d'études PLANAIR, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le projet de chaufferie bois pour alimenter le groupe scolaire et la salle polyvalente, de donner mandat au Maire pour le lancement de la consultation pour le choix de maîtrise d'œuvre et de solliciter l'ADEME pour l'octroi d'une subvention et la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté pour une participation au financement des travaux à réaliser notamment sur les bâtiments scolaires.

Demande de fonds de concours à TEC (Terre d'Emeraude Communauté) pour l'éclairage du terrain annexe de football

Le Conseil Municipal a décidé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté en vue de participer au financement de l'éclairage de terrain annexe de football à hauteur de 20 686,00 euros.

Le montant prévisionnel Hors Taxes des Travaux pour l'éclairage du terrain annexe de football

s'élève à 103 430,00 euros, et le plan de financement s'établit comme suit :

Subvention accordée au titre de la DETR (30%) :
31 029,00 euros

Subvention accordée au titre de la DST (20%) :
20 686,00 euros

Fonds de concours sollicité auprès de TEC
(20%) : 20 686,00 euros

Autofinancement de la Commune (30%) :
31 029,00 euros

• Séance du 14 septembre 2021

X Intervention de M. GIROD, Vice-Président en charge de la compétence Assainissement au sein de Terre d'Emeraude Communauté

X Après avoir dressé un bilan des installations et des réseaux relevant de la compétence intercommunale assainissement depuis le 1er janvier 2020, Monsieur GIROD présente aux conseillers les modalités retenues pour l'exercice de cette compétence par la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté (TEC) ainsi que les tarifs votés pour l'équilibre budgétaire. A la différence du dispositif retenu avant la fusion des Communautés de Communes, il n'y aura pas de lissage de tarifs sur plusieurs années par le biais d'une CLECT Assainissement mais l'application du tarif cible pour les facturations à venir émises par TEC.

Avis sur une demande d'urbanisme

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de création d'une chambre funéraire au 11 Chemin de l'Épinette par Messieurs Guy et Olivier BERTRAND, l'autorisation ne pouvant être refusée qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou de danger pour la salubrité publique.

Travaux à la Gendarmerie :

Approbation de l'Avant-Projet Définitif et mandat au Maire pour le dépôt du permis de

construire Le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif transmis par le cabinet PMM d'un montant revalorisé sur cette phase à 253 672,58 euros Hors Taxes soit +9,4% par rapport à l'APS (231 867,30 euros Hors Taxes), qui s'explique en partie par la hausse des prix des matériaux liée à la crise sanitaire, et a sollicité un financement auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif DST à hauteur de 33% du montant total de la mission MOE-OPC et des travaux estimés.

Fermeture d'une chapelle à l'église d'Orgelet

Le Conseil Municipal a approuvé le montant prévisionnel des travaux du projet de fermeture d'une chapelle à l'église d'Orgelet qui s'élève à 60 000,00 euros Hors Taxes et les honoraires à 11 300,00 euros Hors Taxes soit un montant total de 71 300,00 euros Hors Taxes, et a décidé de solliciter la DRAC à hauteur de 40% pour travaux sur monument historique, la Préfecture au titre du dispositif de DETR au taux maximal, le Conseil Départemental au titre du dispositif de la DST au taux maximal.

Fouilles à la chapelle de Sézéria

La subvention déposée auprès de la DRAC sous l'ancienne mandature a été perdue faute de commande passée dans les délais auprès de l'INRAP pour la réalisation des travaux dans les délais imposés par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le Conseil Municipal a décidé de déposer une nouvelle demande, approuvé le montant prévisionnel des fouilles et investigations géotechniques qui s'élève à 25 414,15 euros Hors Taxes, et décidé de solliciter la DRAC à hauteur de 40% pour travaux sur monument historique, la Préfecture au titre du dispositif de DETR au taux maximal, et le Conseil Départemental au titre du dispositif de la DST au taux maximal.

Modification du règlement du Service des Eaux

Le Conseil Municipal a décidé de modifier l'article 4.3 du règlement du Service des Eaux qui devient : "Article 4.3 : le relevé de votre

consommation d'eau. Le S.D.E. relève votre consommation au moins deux fois par an tous les 6 mois (31 mars et 30 septembre). Vous devez permettre l'accès permanent au compteur des agents chargés de la relève."

Tarifs de l'Eau pour la période du 1er novembre 2021 au 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire les tarifs actuellement en vigueur, soit 40 € pour l'abonnement annuel (part fixe) et 1,50 € le prix au m3 (part variable).

• Séance du 26 octobre 2021

Création d'un service de police intercommunale

Le Conseil Communautaire de Terre d'Émeraude Communauté a proposé de créer un service de police intercommunale à compter du 1er janvier 2022 et de procéder au recrutement de deux agents pour assurer les missions de police intercommunale. La composition de ce service n'ira pas au-delà de six agents. Ce service se veut avant tout une police de prévention et de proximité. Elle n'interviendra sur les communes qu'à la demande des Maires.

Le Conseil Municipal (trois votes contre) a décidé de valider la création d'un service de police intercommunale au sein de Terre d'Émeraude Communauté à compter du 1er janvier 2022.

Restauration du monument aux morts : demande de subvention

Afin de sécuriser les commémorations, il a été décidé d'aménager l'arrière du monument pour que les commémorations se fassent côté « petits arbres ».

La marbrerie BERTHOZAT a fait parvenir un devis d'un montant de 9 095,80 euros Hors Taxes pour le nettoyage du monument, la pose d'une

plaque (identique au verso), et l'aménagement d'un seuil.

Le Conseil Municipal a approuvé ce montant prévisionnel des travaux, et décidé de solliciter une aide de l'ONAC (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) du JURA à hauteur de 20% soit 1 819,16 euros ainsi que le Souvenir Français.

Composition du Comité consultatif Patrimoine

Le Conseil Municipal a validé (deux votes contre) la composition du Comité Consultatif Patrimoine qui se compose de :

► **Membres élus** : M. Yves LANIS, Mme Catherine REMACK, M. Michel LIGIER

► **Membre de la société civile** : Monsieur Jean-Louis MONNIER, Madame Denise MONNIER, Monsieur Daniel RENAUD, Madame Arlette DUMOULIN, Monsieur Jean-Louis FIEUX, Monsieur Bernard REGUILLON, Monsieur François BOURDY, Monsieur Daniel VANDENABEELE et Monsieur Claude BONNET.

Création d'un Comité consultatif Déplacements doux

La volonté de mettre en place un comité dénommé Comité Consultatif Déplacements Doux répond à une demande de certains habitants d'Orgelet. La commission Urbanisme-Travaux du 29 septembre 2021 a émis un avis favorable à cette création.

Le Comité sera présidé par M. Claude SALVI. Il sera composé de trois élus et de neuf membres de la société civile. Les membres civils qui composeront cette commission seront membres pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal (deux abstentions) a décidé de créer un Comité Consultatif Déplacements Doux et validé sa composition.

LE VERGER ÉDUCATIF

Sur la partie basse des parcelles situées au pied du Mont Orgier, chemin des Perrières, les premières plantations d'arbres fruitiers ont eu lieu le vendredi 19 novembre. Cette opération a été réalisée en partenariat avec les Croqueurs de Pommes.

La classe de M^{me} Carron, de l'école élémentaire, a assisté et participé à la plantation de ces six premiers pommiers, arbres venant compléter ceux déjà en place. Ces derniers seront d'ailleurs taillés prochainement pour qu'ils retrouvent plus de vitalité. D'autres plantations suivront ultérieurement après réhabilitation des murs permettant aux scolaires d'accéder au site en toute sécurité.



Les élèves de l'école élémentaire ainsi que les collégiens, dans le cadre de leurs projets pédagogiques, auront une partie dédiée pour la réalisation de plantations potagères ou d'autres plantes vivaces type aromatiques ou florales.



COMITÉ CONSULTATIF PATRIMOINE

Comme spécifié dans le dernier bulletin, un comité consultatif patrimoine a été mis en place. Les neuf membres issus de la société civile sont : Mme et M. MONNIER Denise et Jean-Louis, M. RENAUD Daniel, Mme DUMOULIN Arlette, M. FIEUX Jean-Louis, M. REGUILLON Bernard, M. BOURDY François, M. VANDENABEELE Daniel et M. BONNET Claude.

Ils seront force de propositions et de réflexions pour tout ce qui concerne notre patrimoine avec les membres élus : Mme REMACK Catherine, M. LANIS Yves et M. LIGIER Michel.

Le 17 juin dernier, une première réunion a permis de définir nos actions. A titre d'exemples :

› **Fin août**, en concertation avec la DRAC, une première opération d'élagage de la végétation de la nef de l'église de Sézéria a été réalisée.

› **En septembre**, M. BUSELIN (DRAC), M. BONJEAN et M^{me} VESCROTE (Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art du Jura) sont venus faire un

premier inventaire des objets anciens de notre patrimoine dont certains sont classés monuments historiques et pourraient bénéficier d'une restauration. Certains de ces objets auparavant stockés dans les caves de la Maison Richard, ont été déplacés par des membres du comité et les services techniques vers un lieu plus propre et moins humide. S'en suivra une numérisation des fiches descriptives et des photos de ce patrimoine. Et peut-être, un jour, une présentation au public.

› **Le 19 novembre**, M. DUBESSY, technicien de la DRAC, a fait un état des lieux de la base des murs des terrasses du château. Des signes de faiblesse connus depuis des années, rendent la sécurité des habitations en contrebas incertaine, risques d'effondrements.

› **Réflexion en cours sur la valorisation de ce site** : création d'un sentier piétonnier et ouverture paysagère (cf travaux de Mr Guy BIDARD datant d'une vingtaine d'années).

CITES DE CARACTERE DE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE

L'association des Cités de Caractère de Bourgogne – Franche-Comté (CCBFC), créée en 1989, a pour objectif d'agir en réseau sur les actions suivantes : valorisation du patrimoine (architectural, paysager, industriel, culturel, savoir-faire) et sensibilisation des publics, amélioration du cadre de vie pour les habitants, accueil de caractère pour les touristes.



CHATEL-CENSOIR

L'association souhaite faire vivre ou revivre des villages ou des bourgs qui ont une histoire et une architecture digne d'intérêt ; partager un esprit à la recherche de qualité, cohérence et convivialité. Elle a pour but de préserver, valoriser et promouvoir ce patrimoine qu'elle veut faire vivre.

Notre cité, par son patrimoine et son histoire, a naturellement intégré en son temps le label « Petites Cités de Caractère » devenu depuis la fusion des régions « Cités de Caractères de Bourgogne – Franche-Comté ». Elle est représentée au sein du comité d'administration des CCBFC par un élu administrateur qui participe activement à la vie de l'association et à la dynamique du réseau.

Le réseau compte à ce jour 62 cités réparties sur la grande Région Bourgogne – Franche-Comté. Deux tiers des communes sont en Franche-Comté, les autres étant situées en Bourgogne.

Plusieurs communes de Bourgogne ont fait connaître leur intention de rejoindre le réseau, démontrant ainsi l'attractivité du label « cité de caractère » et l'importance que les communes accordent à cette labellisation.

A cet égard, en 2020, COULANGES-LA-VINEUSE (844 habitants) et DEUX-RIVIERES (1292 habitants) dans l'Yonne, ainsi que GUERIGNY (2514 habitants) dans la Nièvre avaient été labellisés.

Cette année, trois nouvelles communes, LORMES (1280 habitants) dans la Nièvre, EPOISSES (791 habitants) en Côte-d'Or et CHATEL-CENSOIR (622 habitants) dans l'Yonne, ont été intégrées dans l'association lors de l'assemblée générale.



LORMES

**Pour de plus amples renseignements
sur le label et les communes adhérentes :**
<https://www.cites-caractere-bfc.fr>



EPOISSES

ENVIRONNEMENT

Forêts

Le changement climatique sera un des sujets préoccupant de ce XXIème siècle. Nos contrées jurassiennes ressentent déjà ses effets même si cette année 2021 aura été marquée par un été relativement pluvieux peu engageant pour le tourisme mais plutôt bénéfique pour nos forêts.



Pile de frênes après une coupe sanitaire

C'est dans ce contexte que Terre d'Emeraude Communauté avait convié les élus du territoire à visiter notre forêt du Mont Orgier le 30 septembre dernier avec la présence de M. Le Bouler Hervé, forestier de métier et spécialiste de l'adaptation des arbres face au changement climatique. Etaient aussi présents une représentante de Jura Nature Environnement, l'agent ONF en charge de notre forêt ainsi que son responsable. Peu d'élus du secteur avait répondu à l'invitation. Nous avons parcouru le sentier sylvicole tout en évoquant les futurs enjeux pour préserver au mieux notre patrimoine forestier. Dans la continuité de cette visite, M. Le Bouler a animé une conférence à la médiathèque exposant les différentes pistes à étudier pour limiter les conséquences du changement climatique sur

les arbres de nos forêts (adaptation des semis naturels, plantations d'espèces « cousines » d'arbres présents actuellement plus au sud...).

Une autre visite de notre forêt par Frédéric Butin, agent ONF, réservée aux membres du conseil municipal s'est déroulée le samedi 16 octobre au matin dans le but de leur présenter les forêts communales du Mont et du Mont Orgier. Ils ont pris pleinement conscience du potentiel forestier de notre commune, des différents aménagements ou plantations passés ou à venir. Au printemps prochain, ils se déplaceront sur le secteur de Bellecin où se situe une partie des 730 hectares de notre forêt communale.

Par ailleurs, une plantation financée par du mécénat (Juratoys) aura lieu en mars 2022 sur une parcelle du Mont Orgier en présence de 4 classes de l'école élémentaire. Sur une parcelle d'une superficie d'un hectare, différentes essences seront plantées : cèdres, hêtres, mélèzes et divers feuillus (photo ci-dessous).



Chaufferie bois école salle polyvalente

Comme spécifié dans le bulletin de cet été, le projet de remplacement des chaudières fioul par d'autres fonctionnant au bois déchiqueté est tout à fait propice à nos réductions de nos émissions globales de CO2 puisque nous utiliserons une ressource locale et renouvelable.

A noter que dans ce projet il y a certes le changement des chaudières, mais aussi des travaux de réhabilitation du réseau de chaleur entre la chaufferie et l'école qui relèvent de la

compétence de Terre d'Emeraude Communauté (TEC).

De ce fait, pour mener à bien ce projet au coût non négligeable (d'un montant d'environ 500 000 €), nous sommes en négociation avec TEC et l'Ajena pour obtenir un maximum de subventions tant sur la réhabilitation du réseau que sur la partie transformation du fioul vers le combustible bois.

DU MÉROVINGIEN SOUS L'ÉGLISE DE SÉZÉRIA

Dans le cadre des travaux préliminaires de sauvegarde de l'église de Sézéria engagés par la municipalité, deux sondages archéologiques ont été réalisés au mois octobre 2021 à l'aplomb des murs de l'édifice. Bien que de taille modeste (2 m x 1,50 m), ces fenêtres d'observation ouvertes, l'une au pied du clocher-porte, l'autre contre l'annexe méridionale, ont atteint la base des fondations entre 1,30 et 1,50 m de profondeur. L'objectif de cette intervention était d'apporter des éléments précis sur l'état des fondations de l'édifice d'une part, en lien avec les travaux de consolidation et de rénovation du bâtiment. Puis de documenter la stratigraphie rencontrée, soit les différentes phases d'inhumations et de constructions rencontrées, ainsi que d'éventuels témoignages antérieurs au lieu de culte.



L'église avec le sondage implanté le long du bas-côté sud de l'église (cliché D. Billoin).

On savait l'église bâtie dans un environnement archéologiquement particulièrement dense, à l'emplacement d'une villa gallo-romaine et à proximité de l'agglomération secondaire de Moutonne-Chavéria dans la plaine de la Thoreigne. Aujourd'hui à l'écart du hameau de Sézéria, l'édifice, dédié à Notre-Dame de l'Assomption, était à l'origine le centre d'une vaste paroisse avant de tomber progressivement en désuétude à la fin du XVIII^e siècle. Si ses élévations sont datables de la fin du Moyen-Âge, sa forme trapue rappelle cependant les constructions romanes de la région et il subsiste quelques vestiges d'ouvertures anciennes proche du chœur.

Plusieurs horizons de sépultures ont été reconnues dans les deux sondages témoignant d'un lieu d'inhumations longtemps utilisé. Cette densité a d'ailleurs déclenché une tranche conditionnelle permettant d'allonger la durée

de l'intervention. Aucune de ces tombes n'est toutefois recoupée par les différentes phases de constructions de l'église dans sa forme actuelle. Dépouillées de matériel et correspondant manifestement à des inhumations en cercueil, certaines d'entre elles, les plus profondes, ont fait l'objet de datations radiocarbone dont les résultats sont attendus. Les terres de brassage du cimetière ont quant à elles livré des fragments de céramiques qui s'étagent entre le IX^e et le XI^e siècle. Rien d'étonnant puisque le hameau de Sézéria est déjà mentionné dans les textes à ces époques.

La découverte majeure correspond à la mise à jour d'un vaste sol empierré sur le toit du terrain naturel reconnu dans les deux sondages. Il est associé à une puissante maçonnerie reprise par les fondations de l'annexe sud adossée au clocher. Les fragments de céramiques recueillis dans le niveau d'occupation de cet empierrement permettent de dater l'ensemble des VI^e et VII^e siècle de notre ère. La présence de ce mur maçonné à l'époque mérovingienne suggère une construction d'importance qui ne manque pas d'interpeller à cet emplacement : s'agit-il d'une première église ou d'un bâtiment élitaires ?



Le sondage 2 avec une tombe perforant un sol empierré et une maçonnerie (détournée en jaune) de la période mérovingienne (cliché D. Billoin).

Dans les deux cas la découverte est importante et renouvelle singulièrement l'histoire du lieu. Seule une fouille archéologique de taille plus conséquente permettrait d'en savoir plus...

David Billoin
Archéologue INRAP
responsable de l'opération archéologique.

RÉUNIONS DE QUARTIERS :

nous sommes à votre écoute !

Pour l'équipe municipale, la participation citoyenne est essentielle à la vie de la commune.

C'est pour cette raison qu'elle a mis en place les permanences des élus chaque samedi matin. Mais cela n'est pas suffisant. En parallèle, elle souhaite travailler, réfléchir en collaboration avec les habitants. Cela se fera par le biais de comités consultatifs patrimoine ou encore déplacements doux mais aussi lors de réunions de quartiers.

Dès le mois de février, les habitants de chaque secteur d'Orgelet seront invités à faire part de leurs remarques, suggestions, souhaits lors de rencontres avec les élus. Ces échanges devront

permettre de réfléchir aux actions à mettre en place pour le bien-être de tous.

De manière à pouvoir apporter des réponses concrètes dès la première réunion, les habitants devront envoyer leurs questions en amont par mail à l'adresse **communication@orgelet.com** ou encore les écrire dans un cahier mis à disposition à l'accueil de la mairie

Chaque participant à ces assemblées devra venir avec le désir de faire évoluer et progresser la qualité de vie dans notre petite bourgade dans une ambiance studieuse mais non moins conviviale.

DATES À RETENIR

(une invitation sera glissée dans votre boîte aux lettres quelques semaines avant la date de la réunion de votre quartier).

DATES	QUARTIERS
Mercredi 2 février 2022	Les hameaux : Vampornay, Sézéria, Merlia
Mercredi 23 février 2022	Centre Bourg
Mercredi 2 mars 2022	Les Tanneries / Le closey
Mercredi 16 mars 2022	Les Moulins, Le Mont Teillet / Les Remparts
Mercredi 23 mars 2022	Buts / Confise / Chemin du Mont

CENT-CINQ REPAS ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS AUX SENIORS DE 70 ANS ET PLUS

Les élus se sont tournés vers une autre formule afin de faire plaisir aux seniors en cette fin d'année, du fait du contexte sanitaire les ayant obligés à annuler le traditionnel repas. Ainsi, le dimanche 12 décembre, c'est à la salle de la Grenette d'Orgelet qu'ils ont accueilli les inscrits de soixante-dix ans et plus pour leur distribuer leurs repas sous forme de plats à emporter. Pour les élus, il était nécessaire d'organiser cette distribution afin de rencontrer leurs aînés et partager ainsi un moment de convivialité avec toutes les mesures sanitaires scrupuleusement respectées.

Le repas était confectionné par la Maison Roncalli, charcutier traiteur.

Il était composé de :

Foie gras maison et son Cadet Roussel, chutney de figes, ballotin de poulet sauce au Champagne, risotto aux cèpes, fromage, bûche poire-chocolat



CMJ :

donnons la parole aux plus jeunes !

L'équipe municipale souhaite donner la parole à tous les habitants de la commune y compris aux plus jeunes. C'est pour cette raison qu'elle a remis en place le Conseil Municipal des Jeunes, mis en sommeil depuis plusieurs mandats.

Pour ce faire, elle a profité de l'expérience d'Alain Bride, conseiller municipal et à l'origine de la mise en place du tout premier CMJ sur Orgelet.

Quelques élus sont allés à la rencontre des écoliers des classes de CM1 et CM2 mais aussi des collégiens. Ils leur ont expliqué le principe et l'organisation d'un CMJ. Cet engagement leur permettra de partager avec le conseil municipal adulte leur vision de la commune mais aussi de profiter d'une expérience réelle de la citoyenneté.

Les plus petits se sont montrés motivés par le projet et fourmillent déjà de nombreuses idées. Malheureusement, l'enthousiasme était moindre chez les plus grands, peu d'élèves de troisième présents et aucun jeune de plus de 15 ans ne s'est présenté lors des deux réunions d'information organisées pour eux en mairie.

Devant cet état de fait, le conseil est composé d'un nombre plus important de plus jeunes mais faisant preuve d'un fort dynamisme. Le Conseil Municipal des Jeunes sera mis en place le mercredi 5 janvier 2022, il devra alors se mettre au travail et apporter la parole, les souhaits, remarques et suggestions de la jeunesse d'Orgelet jusqu'à l'équipe municipale, qui fera au mieux pour les accompagner et les soutenir dans leurs projets.

UNE FIN D'ANNÉE EN LUMIÈRE !

Les illuminations de la Commune ont maintenant quelques années d'utilisation. De multiples réparations sont souvent nécessaires et pas toujours efficaces.

De plus, la majorité des décors sont encore en ampoules et consomment beaucoup d'énergie alors qu'il existe de nouveaux supports basse consommation.

La municipalité a donc choisi d'investir dans de nouvelles réalisations, avec une extension de l'offre dans quelques endroits stratégiques du bourg. Par ailleurs, nous avons également opté pour la mise en valeur de certains bâtiments (La Grenette, Mairie, Eglise) par le biais de projecteurs qui illumineront les façades.

De quoi égayer la fin d'année en couleurs !



LES FLEURS, CES BELLES QUI NOUS FONT VOIR LA VIE EN COULEURS

Quoi de plus joli pour nos yeux que de traverser un village fleuri ? Depuis des années déjà, on a pu en voir certains s'enorgueillir d'un beau label « Villes et Villages fleuris ». Ce fut le cas pour notre commune lors de précédentes mandatures. Lors de la dernière, cette appartenance n'avait pas été reconduite.



Les élus ont donc décidé d'adhérer de nouveau à ce label des villes et villages fleuris, qui entre tout à fait dans notre politique environnementale et patrimoniale. En effet, ce label englobe non seulement le fleurissement mais également l'embellissement des patrimoines bâtis et leur sauvegarde, ainsi que des lieux tels que les vergers anciens que nous avons commencé cet automne à réhabiliter.

Lors de leurs visites, les deux jury, régional et départemental, ont donc pu apprécier le travail de nos équipes techniques qui ont mis tout en œuvre pour embellir notre commune avec différents massifs, plantations et compositions réfléchis en amont.

Sur Orgelet, 5300 fleurs ont été plantées principalement sur la période printemps-été mais également lors de l'automne 2020 afin de renouveler les bulbes dans les pelouses et permettre une période de fleurissement, avec application du zéro pesticide et l'utilisation d'engrais organiques pour les massifs. Bien entendu, l'économie d'eau est également au cœur des réflexions des équipes techniques. Ainsi, du paillage a été mis afin de retenir l'eau dès que cela s'avérait possible, l'eau de pluie, quant à elle, récupérée dans un contenant de 7m3 aux ateliers municipaux et des rétenteurs d'eau utilisés dans la terre, à base végétale.

La remise régionale des prix du label « Villes et Villages Fleuris » s'est déroulée le mardi 9 novembre dernier au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté à Besançon, en présence de Patrick Ayache, président de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme et pour représenter Orgelet, Stéphane Pierrel, 1^{er} adjoint et Xavier Lévêque, adjoint technique.

Orgelet a reçu sa première fleur et espère obtenir une deuxième fleur dès l'année prochaine.

Nous remercions également la population qui participe aussi à son échelle en fleurissant ses balcons, terrasses, jardins.

Des fleurs, des plantes, des arbustes, des vivaces pour égayer notre vie quotidienne et qui contribuent à notre mieux-être ensemble.



ENTREPRISES

Une nouvelle naturopathe s'est installée sur Orgelet

Julia Champion, naturopathe, a décidé de s'installer au sein de notre commune qu'elle a trouvée dynamique et attractive ainsi que par la nature proche qui l'entoure. Venant d'une profession paramédicale (infirmière militaire), elle a fait le choix de se tourner vers une discipline plus en accord avec son corps, ses convictions et la plus naturelle possible. Proche de la nature, elle a découvert la naturopathie. Elle a mis fin à son contrat et a choisi de suivre une formation intensive en présentiel de douze mois à l'école ENA&MNC (école de naturopathie et de médecines non conventionnelles) dans le Jura, école reconnue OMNES (organisation des médecines naturelles et de l'éducation).

Convaincue du bien-être qui en découle, elle décide de se lancer en tant que naturopathe à la fin de sa formation pour pouvoir transmettre ses informations au plus grand nombre. Ce qu'elle propose en cabinet avec des outils simples à mettre en place pour devenir autonome dans la prise en charge du bien-être physique, émotionnel et environnemental.

Son objectif est de pouvoir proposer les bons outils à chaque consultant qui vient la voir et pour cela, elle n'hésite pas à se former toujours plus. Elle effectue une formation en Kinésiologie Instinctive qu'elle exerce déjà en cabinet. Cet outil permet d'utiliser le test musculaire pour comprendre les blocages physiques, émotionnels, environnementaux du consultant, et contribuer à rééquilibrer le corps.

Des projets, elle en fourmille et en a déjà présentés cet été avec des ateliers « trousse de l'été » et en a encore en prévision pour 2022 sur d'autres thèmes.

Elle va également effectuer en janvier 2022 une formation en Hydrotomie Percutanée à Nice. C'est une méthode de soin de traitement de la douleur par injection de sérum physiologique. C'est un acte sous prescription médicale qu'elle peut effectuer en sa qualité d'infirmière.

Comme elle le souligne, c'est un moyen pour elle de se réconcilier avec sa première vocation et de pouvoir le faire en accord avec ses valeurs, ses convictions avec un outil de qualité.

Elle aimerait proposer des «Rendez-vous», une fois par mois qui seraient des moments de partage, de discussion et de découverte sur un thème différent chaque mois.

« Pour finir, je tiens à remercier le maire et son équipe municipale pour l'accueil et l'intérêt qu'ils ont porté à mon installation » conclut la jeune femme.

NOTE BENE : *une consultation chez un naturopathe, kinésologue ne remplace pas une consultation chez un médecin. Chaque profession a son intérêt mais également sa place. C'est un travail de collaboration entre les différents corps de métier qui permet une prise en charge globale du consultant.*

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Julia Champion Naturopathe

24 rue de la République - 39270 Orgelet

06 98 92 36 40

ou juliachampion.naturopathe@gmail.com
Page Facebook : **Julia Champion Naturopathe**
<https://www.juliachampion.com>



Un service de dépôt de pressing et blanchisserie à l'atelier de couture « Bouton d'Or »

Bouton d'Or, atelier de couture géré par Fabienne Colonna, propose une nouvelle prestation : un dépôt pressing blanchisserie.

Fabienne cherchait en effet à développer son activité et ce nouveau service était complémentaire des offres qu'elle propose : tous travaux de couture, réparation, confection, ainsi que ses cours de couture qui ont repris depuis la rentrée et s'adressent aux adultes et enfants à partir de 8 ans, sur rendez-vous.

Dépôt pressing blanchisserie
chaque semaine : confiez vos vêtements, couettes, rideaux et autres.

PLUS D'INFORMATIONS
ET POUR S'INSCRIRE AUX COURS :
BOUTON D'OR

24 rue du Faubourg de l'Orme - 39270 Orgelet

06 31 10 86 94

ou atelier.boutonsdor@gmail.com
ou page Facebook Bouton d'Or



Un nouveau garagiste s'est installé Orgelet Méca

Ludovic Seurre s'est installé en cette fin d'année dans le garage anciennement Monfrini.

Très jeune déjà, à l'âge de 11 ans, il réparait des mobylettes et portait un vif intérêt à la mécanique, une passion naissante. Ayant débuté son parcours dans un garage de Perrigny dans lequel il a été employé pendant cinq ans, il a acquis au fil des années beaucoup d'expérience qui lui ont servi plus tard en concession auto, durant 17 ans ! Depuis peu, l'envie de reprendre un garage le taraudait. Travaillant également dans la vente de pièces détachées auto, il était très motivé pour reprendre un garage à Orgelet, étant originaire de Présilly et ayant passé toute sa jeunesse dans le secteur. Il lui arrivait souvent en ce temps-là d'accompagner son père dans ce garage qui était tenu à l'époque par M. Bernard. Sa sœur a même travaillé dans ce même garage durant 10 ans.

Ce qu'il fait : *réparation toutes marques, entretien périodique, pose de pneus, et de plus grosses interventions type embrayage, distribution....*

Ses projets : *développer la vente de véhicules neufs et occasions courant 2022 après avoir mis en place l'atelier.*

Son plus : *habilité à travailler sur les véhicules électriques, si la vente de ceux-ci évolue vite, il a en projet de développer l'entretien et la réparation de véhicules hybrides et électriques.*

ORGELET MÉCA

4 avenue Lacuzon - 39270 Orgelet

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
03 84 25 98 25

HORAIRES

Lundi : 13h30/18h ;

Mardi au Vendredi : 8/12h ; 13h30/18h

Samedi : 8/12h.



LE BENEVOLAT

D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE L'ASSOCIATION ENTRAIDE

Si nous nous référons à la définition du bénévole selon le dictionnaire du grand Larousse : « qui apporte une aide volontaire et sans être rémunéré », nous ne pouvons qu'adhérer à cette définition. Sauf qu'elle est trop limitative et ne parle en rien de l'engagement bénévole au service de personnes isolées par l'âge, la maladie, les difficultés sociales. Cet engagement impose des exigences de sélection et de formation bien spécifiques.

A ENTRAIDE le bénévole ne devient bénévole d'accompagnement qu'après avoir subi deux sélections :

- › l'une par l'équipe d' ENTRAIDE qui, après avoir reçu et écouté la personne décide de l'intégrer ou non au sein de l'association
- › l'autre par la psychologue chargée de la formation

et après avoir réalisé l'intégralité de la formation à l'issue de laquelle et seulement à ce moment-là, le bénévole pourra intervenir en solo auprès des personnes accompagnées.

C'est dans le cadre du réseau JALMALV (jusqu'à la mort accompagner la vie) que se met en place la formation dont bénéficient les bénévoles d'ENTRAIDE .

Cette formation sous forme de 10 modules répartis à raison d'une fois par mois permet d'appréhender différents domaines tant institutionnel qu'individuel :

- › le cadre d'interventions , les établissements, le domicile,
- › les pathologies des personnes accompagnées

- › les modalités d'écoute: la posture, la disponibilité, la confidentialité,
- › le rôle des bénévoles: le cadre d'intervention (ce qu'il peut faire ou pas, ce qu'il peut dire ou pas.....) la place des bénévoles au sein du dispositif d'aide .

C'est équipée de ces outils que la personne pourra œuvrer au sein de l'association en partenariat avec ses collègues.

Nullement indispensable à la vie de la personne accompagnée, le rôle du bénévole n'est pas vital, mais il peut représenter la cerise sur le gâteau, la petite touche qui rend la vie plus douce à la condition d'être à la bonne place. Il n'est ni la famille, ni le corps médical, ni le corps social. Il a une place singulière, à part, avec des valeurs ajoutées, une adhésion à une charte, à une éthique.

Il doit avoir une posture juste, une écoute bienveillante sans jugement de valeurs, une présence qui permet une libre expression en toute confiance et confidentialité.

De plus, les bénévoles d'Entraide disposent de temps de réunion et de groupe de parole. Celui-ci sous couvert d'un psychologue, permet une libre expression de sa pratique de bénévole et de ses questionnements, un partage d'expérience, une libération de ses interrogations et surtout un accompagnement respectueux.

Si des personnes se reconnaissent dans ce niveau d'exigence et souhaitent devenir bénévoles d'accompagnement elles peuvent en faire la demande auprès de l'association ENTRAIDE : 03 84 35 79 50.

Association Entraide

LA CROIX-ROUGE



croix-rouge française

L'équipe de bénévoles de l'épicerie sociale de l'antenne Croix-Rouge d'Orgelet apprécie son nouveau local où elle a emménagé en 2020 au n°3 place Marnix.

En effet, les bénéficiaires sont accueillis dans une première pièce et peuvent échanger autour d'un café puis s'approvisionner dans une deuxième pièce où sont exposés produits d'épicerie, conserves, laitages, fruits et légumes frais ainsi que surgelés. Une troisième pièce sert de réserve.

Ce centre de distribution est ouvert tous les samedis de 9 h à 11 h. L'équipe est composée de 8 bénévoles qui se relaient, avec en renfort des aides ponctuelles lors de la collecte nationale qui a lieu chaque dernier week-end de novembre.

Nos remerciements vont au magasin Super U qui donne des produits frais chaque samedi matin, met à disposition lors de la collecte un espace pour recevoir les dons de ses clients ainsi qu'un véhicule pour transporter environ 1 tonne récoltée.

Nous remercions également la boulangerie Cottin qui offre généreusement du pain chaque semaine ainsi que les nombreux donateurs anonymes qui laissent une enveloppe dans la boîte aux lettres.

L'équipe de l'antenne locale de la Croix- Rouge

ADMR

La commune d'ORGELET s'engage dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées avec l'ADMR



pour tous, toute la vie, partout

Aujourd'hui et plus encore face à la crise sanitaire actuelle, l'isolement des personnes âgées est un enjeu de société majeur. En effet, une personne âgée sur quatre est isolée.

Ainsi, la commune, l'association ADMR d'Orgelet et la fédération ADMR du Jura ont décidé de collaborer ensemble pour développer une équipe de bénévoles sur la commune. L'objectif de cette équipe sera de créer du lien social auprès des personnes âgées intéressées, grâce à différentes actions : appels téléphoniques/visites/actions collectives.

Les bénévoles bénéficieront d'un accompagnement et de formations par le réseau ADMR.

Vous avez du temps à donner ou vous souhaitez recevoir la visite d'un bénévole, vous pouvez contacter la mairie d'Orgelet au 03 84 35 54 54 ou la fédération ADMR du Jura Laure Girard, en charge du bénévolat au 03 84 47 26 31.



LES ÉLUS PORTENT UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE SCIERIE

La volonté des élus portant sur une démarche de co-construction, le projet d'aménagement du site de l'ancienne scierie a vu le jour cette année, défini sous la forme de plusieurs ateliers initiés par la municipalité en collaboration avec l'agence NALISSE.

La première rencontre avec l'équipe NALISSE et la population a eu lieu sur le site de l'ancienne scierie le samedi 3 juillet, où une vingtaine de personnes a participé à ce temps d'échanges. L'objectif était de faire un état des lieux sur les usages passés et actuels de l'espace (essentiellement utilisé comme parkings aujourd'hui), de rappeler les liens du site avec le reste de la commune, de relever les points de vigilance pour le futur projet (proximité des habitations et du jardin partagé, circulation des voitures et poids lourds, etc.) et de porter une réflexion sur les besoins actuels des Orgelétaines et Orgelétains dans leur commune, tout en y intégrant un projet communal et en répondant à l'intérêt général.

A partir de ces attentes et besoins, plusieurs pistes ont été approfondies au cours de l'atelier (usages fonctionnels pouvant être imaginés, accessibilité...).

Dans un second temps, l'équipe a tenu un stand sur le marché du vendredi 9 juillet avec l'idée là aussi d'échanger en direct avec les habitants,

récolter ainsi leurs attentes, besoins. Une boîte à idées était aussi à leur disposition pour cela avec en parallèle, une boîte à idées numérique cette fois mise à disposition via un lien sur une plateforme numérique participative du 3 juillet jusqu'au 3 août 2022.

La troisième étape de cette démarche de co-construction a eu lieu ce mercredi 17 novembre dernier. Cette fois, les animatrices, Héroïse CHYSLAIN et Cécile CLEMENT, accompagnées du premier adjoint Stéphane Pierrel, ont encadré un atelier Lego auquel ont pris part treize habitants. L'objectif de cet atelier était d'imaginer l'aménagement du futur espace, en s'appuyant sur les 28 idées qui ont été retenues après la deuxième étape de la concertation (boîte à idées).

Cette étape vient conclure une démarche de participation citoyenne entamée en décembre 2020 pour co-construire un projet qui répond aux attentes des habitants d'Orgelet et s'inscrit dans le projet communal.

Avec tous ces éléments, nous allons analyser la faisabilité des projets imaginés avant une définition précise de la future opération d'aménagement à laquelle nous associerons bien évidemment la population.



UN HOMMAGE ENVERS PIERRE BOUCHARD LORS D'UNE CONFÉRENCE

Comme nous vous en avons parlé lors de nos deux derniers bulletins municipaux, nous avons le projet de réhabiliter le nom du Colonel Pierre BOUCHARD, enfant du pays, ayant participé à des expéditions scientifiques avec les troupes napoléoniennes et qui est à l'origine de la découverte de la pierre de Rosette.



Nous avons différents projets dont le premier portait sur une conférence présentée par l'historien de l'Armée d'Orient, directeur du CEMO et membre de l'Institut d'Egypte Ahmed YOUSSEF. Nous avons fait le choix d'organiser cette conférence intitulée « Le colonel Bouchard, découvreur de la pierre de Rosette – Quelques secrets d'archives » sur deux journées afin de toucher un plus large public, du fait des mesures sanitaires encore en place. Elles ont eu lieu le vendredi 24 et samedi 25 septembre.



En s'appuyant sur des récits de journal de guerre retrouvés du capitaine BOUCHARD enrôlé dans les troupes napoléoniennes en tant que polytechnicien, le conférencier a fait revivre les temps forts de sa vie. Il a par ailleurs écrit la première biographie sur notre Orgelétain « Pierre BOUCHARD, cet inconnu qui a découvert la pierre de Rosette » suivi de « Journal de guerre inédit : la chute d'EL-ALRICH » parue aux éditions de L'HARMATTAN.

Au départ, Pierre BOUCHARD avait été choisi par Napoléon pour faire partie de l'équipe des savants. Au fil des années, il restera et s'engagera comme militaire et prendra le grade de Colonel.

Le conférencier a mis en lumière l'aspect scientifique et la clairvoyance dont avait fait preuve BOUCHARD au moment de la découverte de cette pierre au sein du fort maritime de Qait-Bay. En effet, au moment de cette découverte, le scientifique qu'il était resté a pressenti l'extrême importance que comportaient ces étranges inscriptions.

La stèle découverte pesait plus de 750 kilos et portait des inscriptions en trois langues gravées en hiéroglyphes, démotique et grec sur ses faces qui ont été traduites par la suite par CHAMPOLLION, ouvrant la porte à la compréhension des hiéroglyphes égyptiens.

A l'origine de ce beau projet, notre maire, qui, lors d'une conférence à Verges, avait été mis en relation avec le conférencier par l'ancien maire de Verges, M. Alain FABRY. Tous deux ont reçu des mains du conférencier une stèle miniature de la pierre de Rosette en verre pour M. FABRY et en métal pour le maire d'Orgelet.

Vous pouvez la retrouver dans la vitrine du hall de la mairie où elle est exposée aux côtés d'extraits de documents historiques et du livre du conférencier. D'autres beaux projets sur BOUCHARD sont en réflexion. En effet, en 2022, on fêtera le 200^{ème} anniversaire de sa mort.

A suivre...



Le livre sur la biographie de Pierre BOUCHARD écrit par Ahmed YOUSSEF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Entrée en vigueur de l'obligation de détenir des chaînes ou d'équiper les véhicules de pneus hiver en zones montagneuses à compter du 1^{er} novembre 2021.

Pour continuer à améliorer la sécurité des usagers de la route en période hivernale, l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver s'appliquera à partir du 1^{er} novembre 2021 dans les départements situés dans des massifs montagneux¹.

En concertation avec les élus locaux dans le cadre des comités de massif, les préfets des départements concernés dresseront d'ici le 1^{er} novembre la liste des communes où les usagers auront le choix entre détenir des chaînes dans leur coffre ou équiper leurs véhicules de pneus hiver en période hivernale et arrêteront les éventuelles dérogations sur certains axes routiers.

L'information selon laquelle les usagers auraient l'obligation d'équiper leurs véhicules en pneus neiges uniquement n'est pas exacte, le décret d'application de la loi dite Montagne II du 28 décembre 2016 prévoit bien ce choix.

Une carte déjà consultable sur le site de la Sécurité routière (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/equipement-de-la-voiture/nouveaux>) recense les périmètres prévisionnels. Elle sera actualisée puis rendue définitive au fur et à mesure de la prise des décisions préfectorales.

Des opérations d'information et de pédagogie accompagneront la mise en place de ce dispositif dans les prochaines semaines. Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver.

Les nouvelles obligations

Les nouvelles obligations d'équipements concerneront les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars circulant dans les zones établies par les préfets.

Elles ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Avec cette nouvelle disposition, les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices ;
- soit être équipés de quatre pneus hiver².

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités.

Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

Une nouvelle signalisation

A compter du 1^{er} novembre 2021, une nouvelle signalisation sera progressivement implantée. Elle indiquera les entrées et les sorties de zones de montagne où l'obligation d'équipements hivernaux s'appliquera. Elle sera matérialisée par les deux panneaux ci-dessous :

Entrée de zone
d'obligation
d'équipements
en période hivernale
(panneau B58)



Sortie de zone
d'obligation
d'équipements
en période hivernale
(panneau B58)



¹ Décret n°2020-1264 du 16 octobre 2020 publié au Journal Officiel le 18 octobre 2020

² Du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2024 (les 3 premiers hivers), l'appellation « pneu hiver » couvrira l'ensemble des pneus identifiés par l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S » ou par la présence conjointe du marquage « symbole alpin » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake)) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».

A partir du 1^{er} novembre 2024, elle couvrira uniquement les pneus identifiés par la présence conjointe du marquage « symbole alpin » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake)) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».

LE DISPOSITIF NATIONAL GRAND FROID

Le dispositif national grand froid définit les actions à mettre en œuvre au niveau local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Il existe trois niveaux de vigilance « Grand froid »

JAUNE

ORANGE

ROUGE

Ils sont établis par Météo France à partir des températures ressenties.

Ce dispositif a pour objectifs de :



Limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses, notamment respiratoires.



Prévenir les pathologies cardiovasculaires liées au grand froid, en particulier les maladies coronariennes et les accidents vasculaires cérébraux.



Protéger et prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.



Protéger les populations les plus vulnérables vis-à-vis du froid. Cela concerne les enfants, les personnes âgées, les personnes présentant certaines pathologies chroniques et les personnes ne pouvant se protéger du froid (personnes sans domicile ou demeurant dans des logements insalubres, mal chauffés ou mal isolés).

PERCEV@L

plateforme de signalement des fraudes aux cartes de paiement – est ouverte !

Depuis quelques jours, un nouveau téléservice est disponible sur service-public.fr. Il permet aux victimes de fraude à leur carte de paiement de se signaler auprès des autorités.

Un tel service était nécessaire et attendu depuis longtemps. En effet, la fraude aux cartes de paiement a lieu essentiellement sur Internet aujourd'hui (à plus de 70% selon les statistiques publiées par [l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement](#)). Cela veut dire que le lieu où se commet réellement l'infraction n'a en général aucun rapport avec l'endroit où se trouve la victime.

De surcroît, c'est le cumul des informations provenant des nombreuses victimes qui permettra d'identifier les fraudeurs et leur mode opératoire et facilitera la coopération internationale (plus facile si on peut identifier un préjudice conséquent lié aux mêmes auteurs).

Lorsqu'on constate un paiement frauduleux avec son numéro de carte bancaire (en consultant son relevé de compte en ligne, ou encore en étant prévenu par sa banque ou son prestataire de paiement), les opérations suivantes peuvent maintenant être réalisées par les victimes :

- Mettre sa carte en opposition en contactant son organisme de paiement (en général par un simple appel téléphonique)
- Réaliser son signalement sur le [téléservice Percev@l](#) (on le retrouve simplement sur le site service-public.fr en cherchant Percev@l ou «fraude carte bancaire»)
- Transmettre le récépissé fourni par Percev@l à sa banque pour faciliter les opérations de remboursement (**le récépissé est mis à disposition automatiquement dans votre porte-documents** [Ouvrir dans une nouvelle fenêtre sur le site service-public.fr](#))

Pour se connecter à Percev@l, l'utilisateur doit utiliser un identifiant FranceConnect. Celui-ci est accessible à tous les résidents français grâce à leurs comptes Ameli, des Impôts ou encore Laposte ou Mobileconnectetmoi. Très rapidement, la plateforme FranceConnect sera interopérable avec d'autres agrégateurs d'identité à travers l'ensemble de l'Union européenne dans le cadre du règlement européen eIDAS.



PERCEV@L

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DE L'USAGER

AMÉLIORER LES RAPPROCHEMENTS JUDICIAIRES

BRÈVES



LA POSTE

Les horaires

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30

Concernant les horaires d'ouverture de La Poste au public, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Collectes des ordures ménagères
le mardi matin, semaine impaire, à partir de 5h00
pour les deux bacs



Changement de couleur



Les horaires de la déchèterie

Lundi-Vendredi: 09h00 à 12h00

Mardi-Mercredi-Samedi : 13h30 à 17h30



Chaque vendredi matin a lieu le marché
aux abords de l'église d'Orgelet

Port du masque obligatoire



LES ANIMATIONS A VENIR

14 juillet :

Feux d'artifice et bal populaire

14 et 15 août :

ORGELET CITÉ EN FÊTE :

feux d'artifice, fête foraine, spectacles de rues

17 décembre :

SPECTACLE ENFANTS.

Vin chaud offert par la Commune

Les lundis de juillet et août :

MARCHÉ NOCTURNE

Du 15 au 17 juillet :

CHAMPIONNAT DU MONDE
DE VÉLO COUCHÉ

Rendez-vous
sur le site internet
de votre commune
pour consulter l'agenda

www.orgelet.fr

Collectes de sang :

les vendredis sur rendez-vous
de 16h à 19h30

Salle de la Grenette à Orgelet

Les dates en 2022 :

25 février, 29 avril, 01 juillet,
26 août, 28 octobre
et le 30 décembre.

Plus de renseignements :

Amicale des donneurs de sang
M. RAVIER Jacques Président
Téléphone : 06 88 38 98 70

TRIBUNE POLITIQUE

Conformément à l'article 32 du règlement intérieur du conseil municipal en référence à l'article L2121-27-1 du CGCT

Retrouvez le regard de l'opposition municipale d'Orgelet sur le site WEB dédié

www.opposition-orgelet.fr

Sommaire des derniers dossiers publiés:

- Après l'abstention massive aux élections départementales et régionales, comment renouveler la démocratie locale
- Orgelet ne sera pas une "petite ville de demain"
- Mais où est donc passé "Le Bourget" ?
- Pourquoi la commue d'Orgelet n'utiliserait-elle pas des logiciels libres ?
- Est-ce aux Orgelétains de payer le stationnement des bus de transport scolaire ?
- (In)cohérence politique au sein du conseil municipal



François Bonneville

LISTE MAJORITAIRE

L'action au quotidien

Depuis plusieurs mois, l'allègement des protocoles sanitaires et la mise en place du pass sanitaire ont permis aux activités sportives et culturelles de reprendre.

Les animations et festivités estivales se sont déroulées normalement. La vie sociale renaît mais il nous faut néanmoins rester prudents et continuer à respecter les gestes barrières.

Durant toute la période de pandémie, l'équipe municipale n'a jamais fait preuve d'immobilisme et a continué à se mobiliser et à s'engager envers ses administrés.

La rupture avec les pratiques ancestrales s'affirme : de nombreux dossiers trop longtemps laissés en déshérence sont enfin remontés du fin fond des cartons pour trouver une issue, chaque question posée par nos concitoyens reçoit légitimement une réponse, etc.

Être ou paraître : l'équipe municipale a fait le choix de l'action, ce pour quoi vous nous avez amenés aux responsabilités. Et cela malgré les diverses embûches qui se dressent devant nous, voire certaines critiques plus théâtrales que constructives qui engendrent des conséquences malheureuses pour ORGELET dans la mise en œuvre des projets structurants.

Avec l'allègement des protocoles sanitaires, les engagements de campagne peuvent enfin prendre une forme concrète, telles que l'installation du Conseil Municipal des Jeunes ou

la mise en place dès le printemps prochain des conseils de quartiers. Les permanences des élus ont pu reprendre dès septembre.

Côté réalisations, nous pouvons nous féliciter des premières plantations dans le verger éducatif, de la reconstruction du mur rue de Vallière ou des murets du château, de la restauration du monument aux morts. Le hameau de MERLIA a enfin des réseaux d'eau et d'assainissement aux normes, complétés par l'enfouissement des réseaux secs (électricité et téléphonie) qui avaient été précédemment occultés.

Pour nous, la participation citoyenne n'est pas un vain mot. Après la consultation citoyenne sur le devenir de la plateforme de l'ancienne scierie, ce sont deux conseils consultatifs - patrimoine et voies douces – qui ont été instaurés afin d'associer des personnes de la société civile à la définition de nos politiques de demain.

2022 devrait voir le lancement de plusieurs chantiers d'envergure qui permettront à notre cité de se projeter vers son avenir, se moderniser sans pour autant renier son passé.

Si la gestion de la commune n'est pas un long fleuve tranquille, sachez que notre volonté et notre investissement sont omniprésents pour atteindre nos ambitions, tant pour nos administrés que pour notre cité.

Jean-Paul Duthion, Stéphane Pierrel, Marilyne Panisset, Patrick Chatot, Nathalie Coron, Yves Lanis, Michel Ligier, Rachel Bertschy, Alain Bride, Sébastien Gronowski, Justine Maron, Pauline Ponsot, Catherine Remack, Laetitia Roussel, Claude Salvi.

NUMÉROS UTILES

MAIRIE D'ORGELET

2 rue du Château
03 84 35 54 54

Horaires :

lundi au vendredi :

9h-12h / 14h-17h

Fermée le samedi MAIS

permanence des élus

de 10h à 12h

LA POSTE

Horaires susceptibles d'évoluer :

Lundi à vendredi :

9h-12h / 13h30 -16h30.

Samedi et dimanche fermé

SANTÉ

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

3 Rue du Mont Orgier

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

03 84 25 68 25

Dr Bernard CAULE :

caule.bernard@mmp-orgelet.fr

Dr Sylvie ROBBY :

robby.sylvie@mmp-orgelet.fr

Dr Isabelle TURLOTTE :

turlotte.isabelle@mmp-orgelet.fr

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Pauline MILLET

07 81 51 94 92

DIÉTÉTICIENNE NUTRITIONNISTE

Catherine GORGE

03 84 25 84 69

06 98 92 02 42

catherinegorce39@gmail.com

ORTHOPHONISTES

Floriane THOMAS

03 84 43 51 48

Vicky BAILLY

03 84 43 51 48

INFIRMIÈRES LIBÉRALES

Nathalie BENOÎT-BOURSIER

Fanny GRENIER-LOPIN

03 84 44 74 09

gfanny39@hotmail.fr

SAGE-FEMME

Christelle PELTIER

06 46 26 13 88

PODOLOGUE

Claudine COCHU

06 28 58 07 58

MEDECIN GENERALISTE

Frédérique CLAVEL

3, place des prés catelins

03 84 25 41 76

clavel@aricia.fr

INFIRMIERES LIBÉRALES

5 Place du colonel Varroz

39270 ORGELET

03 84 47.03.08

cabinet.infirmier39.orgelet@laposte.net

Martine GUYGRAND

Adeline BOURDON

OSTÉOPATHES

Alice WELTER

rue Cadet Roussel

03 84 73 97 93

Lucie GAGLIANO

4 Rue de l'église

06 68 95 81 76

VÉTÉRINAIRES

Chemin des Allamands

03 84 35 52 17

PHARMACIE

5 Bis Place du Colonel Varroz

03 84 25 40 92

HÔPITAL PIERRE FUTIN (EHPAD)

4 rue des Prés Millats

03 84 35 02 02

S.I.A.D. (Soins infirmiers à domicile) :

03 84 25 48 00

AMBULANCES - TAXI - VSL RICHARD ET FILS

8 Avenue Lacuzon

03 84 25 40 24

CABINET DU MONT ORGIER

1 rue du Montorgier

KINÉSITHÉRAPEUTE

PÉDICURE

03 84 35 56 26

DENTISTES

03 84 25 41 99

SOCIAL

FOYER LOGEMENT INTERCOMMUNAL :

Rue du Bourget

CIAS :

03 84 25 41 13

Résidence Autonomie :

03 84 25 48 27

A.D.M.R

7 Avenue de Franche-Comté

03 84 35 54 32

ASSISTANTE SOCIALE

03 84 87 13 13

CROIX ROUGE

3 place Marnix

03 84 24 50 89

permanence le samedi 9h-11h

SECOURS CATHOLIQUE

22 Grande Rue

Permanence les 2^{èmes} et 4^{èmes}

mardis du mois de 9h30 à 11h30

ou sur rendez-vous

06 45 19 40 29

(responsable locale).

ÉDUCATION ENFANCE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

6 Chemin du Quart

03 84 35 52 66

ÉCOLE MATERNELLE

6 Chemin du Quart

03 84 25 43 18

COLLEGE MICHEL BREZILLON

8 Grande Rue

03 84 25 40 66

TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE :

4 chemin du Quart

39270 Orgelet

03 84 25 41 13

contact@ccorgelet.com

Pôle Clairvaux les Lacs

03 84 25 23 90

accueil@cc-pays-des-lacs.fr

Pôle de Moirans en Montagne :

03 84 42 61 20

info@jurasud.net

Pôle petite montagne :

03 84 48 07 78

ccpetitemontagne@petitemontagne.fr

MEDIATHEQUE

8 bis, grande rue

03 84 24 83 05

mediatheque@ccorgelet.com

RAMI

03 84 25 54 02

ram.orgelet@mutualite-39.fr

ACCUEIL DE LOSIRS

Magali GOYET (Directrice)

et Hugo NEILZ (Directeur adjoint)

03 84 25 44 09

alsh@ccorgelet.com

POINT I

09 70 71 77 05

pointi@ccorgelet.com

